

COMMUNIQUE DE PRESSE

Caen, le 6 août 2020

Qualité des eaux de baignade en Normandie : 95% des sites de baignades sont de bonne ou d'excellente qualité en 2019

Le bilan des analyses microbiologiques menées au cours de la saison balnéaire 2019 sur 160 sites de baignades (11 en eau douce et 149 en eau de mer) en Normandie montre que 95,1 % des sites sont d'excellente (68,8%) ou de bonne qualité (26,2%).

Ces chiffres confirment le bon niveau de qualité microbiologique des plages normandes et traduisent les efforts réalisés par les collectivités pour identifier et résorber les sources de pollution, et prévenir l'exposition des baigneurs.

Pour se baigner en toute sécurité : choisir un lieu surveillé et contrôlé

Il est important de se renseigner sur la qualité des eaux de baignades et de choisir un site surveillé et contrôlé d'un point de vue sanitaire. Cette surveillance permet de protéger les baigneurs en cas de pollution des eaux.

Ces baignades dites surveillées sont fréquemment entretenues et font l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé par l'ARS. Elles disposent par ailleurs d'un profil de vulnérabilité. Il s'agit d'un outil de gestion préventive de la baignade, qui répertorie les risques et sources de pollution d'un site. Il permet au responsable de la baignade de prendre les mesures nécessaires et adaptées pour protéger les baigneurs.

Suivre la qualité des eaux de baignade :

Toutes les informations relatives à la baignade et aux contrôles des eaux sont regroupées sur une page dédiée du site Internet de l'ARS Normandie : <https://www.normandie.ars.sante.fr/baignades-en-milieu-naturel>

Le bilan régional et les bilans par département de la qualité des eaux de baignade sont téléchargeables en suivant ce lien : <https://www.normandie.ars.sante.fr/les-bilans>

Comme chaque année, les résultats des analyses microbiologiques sont adressés en mairie en vue de leur affichage à proximité des lieux de baignade et sont publiés en temps réel durant toute la saison balnéaire sur le site internet de l'ARS Normandie. Pour consulter les résultats de la saison 2020 en cours: <https://www.normandie.ars.sante.fr/eaux-de-baignade-la-qualification-des-resultats-en-cours-de-saison>

Service Communication ARS Normandie

Hélène Muller, Attachée de presse

Tél : 02 31 70 97 63

Mél : ars-normandie-communication@ars.sante.fr

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le media sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Baignade et covid19

Le Haut Conseil de la santé publique rappelle dans son avis du 1er mai 2020 qu'en l'état des connaissances, la transmission du virus est essentiellement inter-humaine à partir d'aérosolisation de particules virales contenues dans les gouttelettes et par contacts mains-visage. En conséquence, le risque majeur pour ces sites de baignade est lié à la promiscuité. Il est donc nécessaire d'y respecter les gestes barrières, y compris des mesures de distanciation physique, ainsi que les consignes complémentaires qui pourraient être édictées dans cette période (entretien des plages, des infrastructures, etc). Le port du masque quand la distance d'1 mètre avec les autres n'est pas possible s'appliquent aussi sur la plage et au bord de l'eau. Si vous portez des masques ou des gants, jetez-les à la poubelle et non pas dans la nature.

Pour vous baigner en toute sécurité

- Apprenez tous à nager
- Baignez-vous toujours avec vos enfants
- Choisissez les zones de baignade surveillées
- Respectez les interdictions de baignade
- Tenez compte de votre état de forme
- Ne consommez pas d'alcool avant et pendant la baignade
- EN PISCINE, SURVEILLEZ VOS ENFANTS DE PRES ET EN PERMANENCE

Aucun dispositif de sécurité ne remplace votre vigilance : #NeLesQuittezPasDesYeux

- Baignez-vous en même temps que vos enfants ou désignez un seul adulte responsable de la surveillance
- Ne faites pas autre chose lorsque votre enfant se baigne
- Ne restez pas le regard fixé sur votre téléphone ou votre tablette
- Ne vous absentez pas, même quelques instants
- Soyez particulièrement vigilants lors des baignades dans des piscines « hors-sol » (non enterrées) qui ne disposent pas de dispositif de sécurité

En mer

- Nagez dans les zones de baignade surveillées
- Nagez accompagné ou en signalant votre lieu de baignade
- Nagez avec une bouée de nage en eau libre
- Nagez le long du rivage

Alerte vague de chaleur en Normandie : attention au choc thermique

L'ARS Normandie rappelle qu'il faut être vigilant lorsque la différence de température entre l'eau et l'air est importante.

Choc thermique, les signes d'alerte :

Crampes, frissons, troubles visuels ou auditifs, maux de tête, démangeaisons, sensation de malaise ou de fatigue intense.

Comment réagir en cas de choc thermique ?

1. Faites des gestes de la main et demandez de l'aide
2. Sortez de l'eau rapidement et réchauffez-vous
3. Si les signes ne disparaissent pas rapidement : appelez les secours

Retrouvez tous les conseils sanitaires pour passer un été « sans soucis » sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé de Normandie : <https://www.normandie.ars.sante.fr/ete-sans-souci-en-normandie-les-bons-reflexes-pour-un-ete-serein>

Service Communication ARS Normandie

Hélène Muller, Attachée de presse

Tél : 02 31 70 97 63

Mél : ars-normandie-communication@ars.sante.fr